

Observation 1

Sujet : [INTERNET] Brue-Auriac permis de construire centrale photovoltaïque

Date : Wed, 18 Oct 2023 21:50:14 +0200

L'information suivante a été collectée le 18/10/2023 21:50:

Vous êtes: Un particulier

Nom: MORVAN

Prénom: Loïc

Code postal: 83119

Ville: BRUE AURIAC

Sujet: Brue-Auriac permis de construire centrale photovoltaïque

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour Le projet de la Mairie de BRUE AURIAC s'inscrit dans un large projet d'aménagement d'un territoire "Bois de FAVE" que la mairie souhaite acheter a un propriétaire privé. Aujourd'hui ce propriétaire n'entretient pas son domaine privé comme l'oblige la loi (pas de débroussaillage...). Il va donc tirer bénéfice de la vente d'un partie de son domaine (et donc en profiter pour se débarrasser de ses obligations de propriétaire liées aux risques d'incendies) et il demande en plus a rester propriétaire de la parcelle de 6 ha où serait implanté le parc photovoltaïque et donc toucher un loyer pendant les 40 ans de la concession ENGIE. Ce montage est inentendable pour un contribuable Lambda : La production liée a ce parc photovoltaïque doit bénéficier en totalité à la communauté ou ne pas être supporté financièrement par les contribuables. D'autre part la municipalité utilise le prétexte d'un aménagement de sentiers de randonnées dans le bois de FAVE pour justifier son projet dans son globalité : L'infrastructure routiere pour accéder à la chapelle Prieuré Notre Dame par la rue de la Chapelle (trop étroite) ne permettra pas un accès aisée a l'ensemble des brussois d'autant plus que l'omniprésence des chasseurs et les risques liés aux sécheresses et aux risques d'incendies limiteront l'accès à ce secteur à quelques semaines/an Pour ces raisons, je vous demande de ne pas valider ce projet en l'état. Merci pour votre attention